

**OBJET**

**FINANCES - Créations  
de tarifs 2018.**

==

**RAPPORTEUR**

Date de convocation :  
16/01/18

Date d'affichage :  
07/02/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votant : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

## **1) Parc d'Isle**

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite renforcer et réactualiser l'offre de loisirs au parc d'Isle en proposant au public de nombreuses animations.

Les tarifs applicables pour 2018 concernent les activités suivantes :

### **- Visite guidée des Marais d'Isle en bacôves**

#### **- Tout public**

- Plein tarif : 5 €/personne

- Tarif réduit : 2 €/personne

Pour les enfants de 3 à 12 ans, pour les demandeurs d'emplois, pour les étudiants, pour Comité d'entreprise affilié.

- Tarif groupe : 35 € par bacôve - forfait pour une embarcation (12 personnes maximum) sur réservation 48 heures avant la visite - uniquement en dehors des créneaux réservés aux individuels et sous réserve de disponibilité.

- Gratuité : pour les enfants moins de 3 ans, les invités, ou billets offerts lors de concours ou tombolas.

#### **- Scolaires**

- Tarif CASQ : 25 € par bacôve - forfait pour une embarcation à destination des scolaires (12 personnes maximum/1h d'animation)

- Tarif scolaire hors CASQ : 35 € par bacôve - forfait pour une embarcation à destination des scolaires (12 personnes maximum/1h d'animation)

### **- Visite guidée du Parc d'Isle à pied**

Tarif de groupe : 40 €/groupe. Forfait pour une visite guidée d'1h30 pour un groupe de 25 personnes maximum sur réservation au moins 48 heures avant la visite et sous réserve de disponibilité.

### **- Soigneur d'un jour**

#### **- zone domestiques**

- Plein Tarif : 35 € par enfant de 6 à 14 ans

Un maximum de 2 enfants par groupe

- Tarif réduit : 25 € par enfant de 6 à 14 ans - (maximum 2 enfants par groupe) dans le cadre de Partenariat CE affilié

- Gratuité : billets offerts lors de concours ou tombolas

#### **- zone domestiques + sauvages**

- Plein Tarif : 60 € par enfant de 6 à 14 ans

Un maximum de 2 enfants par groupe

- Tarif réduit : 45 € par enfant de 6 à 14 ans - (maximum 2 enfants par groupe)  
dans le cadre de Partenariat CE affilié

- Gratuité : billets offerts lors de concours ou tombolas

- Anniversaire au parc

Plein tarif : 9 € /enfant de 6 à 14 ans – (minimum 5 enfants/maximum 12)

- Rando lamas

- Plein tarif 40 € /animal à partir de 8 ans - 3 personnes maximum par animal, au moins 1 accompagnateur majeur pour les mineurs

- Tarif réduit : 30 € - à partir de 8 ans - 3 personnes maximum par animal, au moins 1 accompagnateur majeur pour les mineurs dans le cadre de Partenariat CE affilié

- Gratuité : billets offerts lors de concours ou tombolas

- Agility lamas

- Plein tarif : 5 € par personne à partir de 8 ans

- Tarif réduit : 3 € par personne à partir de 8 ans dans le cadre de Partenariat CE affilié

- Gratuité : billets offerts lors de concours ou tombolas

- Médiation lamas

- Tarif groupe au Parc : 50 € par groupe de 15 personnes maximum - IREO, MFR, CAT, MAS, IME, Foyer de vie, Hôpital de jour, ALSH, centre de vacances ...

- Tarif groupe en déplacement : 75 € par groupe - IREO, MFR, CAT, MAS, IME, Foyer de vie, Hôpital de jour, ALSH, centre de vacances ...

- Animations pédagogiques de sensibilisation à la découverte du patrimoine naturel et à la protection de l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs

- Tarif scolaire et centre territoire CASQ : 1 € par personne  
Groupe de 30 maximum/animation de 2 h - maternelle, collège, lycée, centre de loisirs, centre de vacances...

- Tarif scolaire et centre territoire hors CASQ : 2 € par personne  
Groupe de 30 maximum/animation de 2 h - maternelle, collège, lycée, centre de loisirs, centre de vacances...

- Gratuité : ALSH gérés par la CASQ  
Groupe de 30 maximum/animation de 2 h - maternelle, collège, lycée, centre de loisirs, centre de vacances...

## - Location d'espace public

-Tarif : 0,50 € par m2 et par jour – surface occupée par l'établissement et son activité

### **2) Site Victor Hugo**

Le siège de l'Agglo, 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, est le seul site qui a une domanialité publique. En ce sens, une tarification quant à l'occupation d'un espace au sein du siège (sur la parcelle) est obligatoire.

Sont concernées toutes les infrastructures mobiles et autonomes en approvisionnement en eau et stockage des eaux usées.

Les tarifs applicables à compter de 2018 sont les suivants :

- L'occupation d'un emplacement au sein du siège de l'Agglo est facturée 1 € TTC / jour.
- Concernant la consommation électrique : un branchement électrique avec décompte est mis à disposition par l'Agglo, une facture sera envoyée au prestataire sur la base de la consommation réelle.

### **3) Espace CREATIS**

La domiciliation est une obligation pour toutes les sociétés françaises, mais également pour les associations. Il s'agit de l'adresse administrative et fiscale à laquelle tous les courriers seront envoyés. Jouant un rôle à la fois pratique et symbolique, la domiciliation a des enjeux importants pour l'image de l'entreprise. Une entreprise ou une association peut être domiciliée dans ses propres locaux, dans ceux d'une autre entreprise, dans une adresse personnelle (celle du gérant ou du président) ou dans une adresse obtenue auprès d'une société de domiciliation.

Le lieu du siège social permet de recevoir les courriers commerciaux et administratifs, ou encore disposer de locaux pour les réunions, les assemblées générales et l'accueil de collaborateurs ou de visiteurs.

Au sein de l'Espace Créatis, plusieurs demandes ont été faites notamment de la part de sociétés ayant commencé leur activité à Créatis et souhaitant continuer à être domicilié juridiquement dans cet établissement. Egalement, des sociétés exerçant au sein de la pépinière ont déjà évoqué la nécessité de pouvoir domicilier leur activité annexe au sein de ce même établissement. Ainsi, il est donc important de définir un régime de domiciliation 2018 avec une tarification à la carte selon les services souhaités.

#### **Tarification 2018 domiciliation au sein de l'Espace Créatis :**

- Domiciliation d'association de type groupement d'entreprises et entreprises : tarification de 10 € T.T.C./mois

#### **A ceci peut s'ajouter des services de secrétariat de l'Espace Créatis à savoir :**

- Secrétariat :

Les travaux de saisie de courrier à la frappe pour les entreprises hébergées au sein de Cré@tis seront traités par ordre d'arrivée au secrétariat au tarif horaire de 11,05 € H.T.

- Photocopie :

La photocopie (A4) sera facturée au tarif de 0,10 € H.T. (*l'utilisation se fait par l'achat d'une carte*).

- Fax :

Le fax sera facturé au prix de la communication au tarif de 0,093 € H.T.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'application des tarifs présentés au présent rapport,

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GASDON, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41614-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

relative à la délibération du conseil communautaire du 20 juin 2017

pour la création de tarifs au Parc d'Isle

Des animations diverses sont proposées au Parc d'Isle. Pour 2018, la CASQ renforce l'offre en créant de nouvelles activités de loisirs. De nouveaux tarifs sont ainsi créés et d'autres existants sont actualisés.

## Annexe : descriptif des activités

- **Visites guidées du parc - à partir de janvier 2018**

***Visite guidée du Parc d'Isle à pied***

Objectif : Découverte générale du Parc (marais+ parc), des différentes espèces présentes sur le site, leurs caractéristiques et leur mode de vie à travers des phases d'observation, de contact et d'écoute. Comprendre la différence entre espèces sauvages et domestiques. Visite guidée d' 1h30 en compagnie d'un animateur.

- **Soigneur d'un jour – à partir de Janvier 2018 en zone domestiques et septembre 2018 en zones domestiques + sauvages**

***Partage du quotidien du soigneur animalier***

Objectif : Partager le quotidien d'un soigneur pendant quelques heures : nettoyage d'enclos, préparation de rations, nourrissage. Un travail d'observation et d'enrichissement. Délivrance d'un diplôme de « soigneur d'un jour ». Animation de 2h30.

- **Anniversaires du Parc - à partir de janvier 2018**

***Une nouvelle activité pour fêter son anniversaire au format nature***

Objectif : Découvrir le Parc d'Isle au travers de jeux, « sur les traces du rôdeur », « dans la peau d'un détective animalier » ou encore « les défis du naturaliste », une chasse aux indices permettant à l'enfant non seulement de découvrir le Parc animalier ou la Réserve Naturelle des Marais d'Isle, mais également d'apprendre à utiliser de nouveaux objets (jumelles, loupe...), ou de lire un plan. Un goûter d'anniversaire sera proposé aux enfants à la Maison de l'Environnement. Un goodie sera remis à chaque enfant - Animation de 2 heures.

- **Bacôves tout public - à partir d'avril 2018**

***Visite guidée des Marais d'Isle à bord d'une embarcation à moteur électrique***

Objectif : Découvrir l'histoire et la richesse faunistique et floristique des Marais d'Isle – Visite guidée d'une heure en compagnie d'un animateur.

- **Rando lamas - à partir d'avril 2018**

***Petite randonnée en compagnie de lamas sur les chemins de l'agglomération***

Objectif : Tout en guidant un camélidé (lama ou alpaga), le public découvrira lors d'une randonnée pédestre (2km environ), le patrimoine naturel local. Un soigneur accompagnera et présentera les différentes caractéristiques de l'animal. Pause gourmande au cours de la balade. Animation de 2h30

- **Agility lamas - à partir d'avril 2018**

***Conduite de lamas sur un parcours à obstacles***

Objectif : Tout en guidant un lama ou un alpaga sur un parcours dédié à l'agilité de l'animal, l'enfant ou l'adulte découvrira ses capacités physiques particulières. Présentation des caractéristiques de l'animal par un soigneur. Animation d'environ 45 mn.

- **Médiation lamas - à partir d'avril 2018**

***Activités d'éveil au contact des lamas***

Objectif : Activité d'éveil, de découverte ou à visée thérapeutique associant les animaux (lamas et alpagas). Faire découvrir les bienfaits apaisants des animaux sur les humains, grâce à des séances de médiation animale (zoothérapie). Animation de 2 heures.

- **Animations scolaires et centres - à partir de septembre 2018**  
**Animations pédagogiques de sensibilisation à la découverte du patrimoine naturel et à la protection de l'environnement**  
Objectif : Découvrir la biodiversité, le patrimoine naturel, observer et partager ses observations, acquérir des connaissances naturalistes, comprendre les enjeux liés à l'environnement et au développement durable. Animation de 2 heures en compagnie d'un animateur.
  
- **Bacôves scolaires - à partir d'avril 2018**  
**Visite guidée des Marais d'Isle à bord d'une embarcation à moteur électrique**  
Objectif : Découvrir l'histoire et la richesse faunistique et floristique des Marais d'Isle. Visite guidée d'une heure à bord d'une embarcation à moteur électrique en compagnie d'un animateur.
  
- **Occupation temporaire du domaine public**  
**Location d'espace public**